

Accident de l'avion Cessna F 172 N immatriculé F-GBJQ

survenu le 23 juillet 2018
à Belvès - Saint-Pardoux (24)

⁽¹⁾ Sauf précision
contraire, les heures
figurant dans
ce rapport sont
exprimées en
heure locale.

Heure	Vers 11 h 45 ⁽¹⁾
Exploitant	Aéroclub
Nature du vol	Vol local
Personne à bord	Pilote
Conséquences et dommages	Pilote décédé, avion détruit

Descente en début de branche vent arrière après le décollage, collision avec les arbres, incendie

1 - DÉROULEMENT DU VOL

Note : Les informations suivantes sont principalement issues des déclarations d'un témoin visuel.

⁽²⁾ Altitude 791 ft.
Piste non-revêtue
800 x 60 m.

Un membre de l'aéroclub voit le pilote décoller de la piste 11⁽²⁾ de l'aérodrome Belvès - Saint-Pardoux et se diriger vers la branche vent arrière main droite, conformément au sens du circuit publié.

Le témoin entre dans un hangar et quitte l'avion des yeux. Il entend ensuite le régime du moteur augmenter et perçoit le bruit d'une collision. Il sort du hangar et aperçoit de la fumée s'échapper de la forêt.

2 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

2.1 Conditions météorologiques

Les conditions météorologiques estimées par Météo-France, à 11 h 00, sur le site de l'accident étaient les suivantes : vent au sol du 360° pour 5 kt, OVC à 5 000 ft, température 27 °C, point de rosée 11 °C, QNH 1025 hPa.

2.1 Renseignements sur le pilote

Le pilote, âgé de 71 ans, était président de l'aéroclub. Il avait obtenu le brevet de base le 22 juillet 2014 et était titulaire d'une licence LAPL avion depuis le 21 juin 2018. Il totalisait 131 heures de vol sur le type, dont 27 en tant que commandant de bord. La gendarmerie des transports aériens de Mérignac a indiqué au BEA que l'examen médical d'aptitude de classe 2 du pilote était en cours de validité.

2.2 Témoignages

Le vice-président et deux membres du club ont aidé le pilote à sortir l'avion du hangar puis l'ont vu décoller en piste 11. Ils ne l'ont ensuite plus suivi des yeux. Ils ont indiqué que le pilote semblait serein.

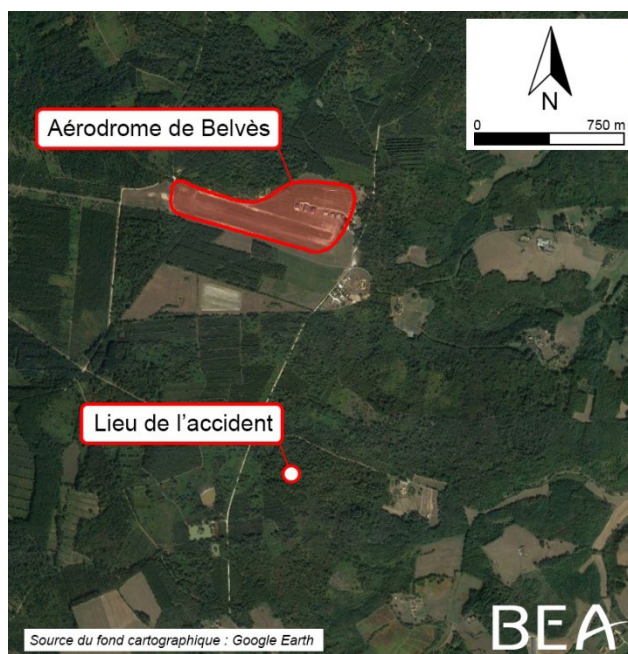
2.3 Examen du site et de l'épave

L'avion est entré en collision avec les arbres à environ 100 m travers sud du seuil de la piste 29, soit au niveau du début de la branche vent arrière (voir illustration). L'avion a heurté la cime des arbres à une hauteur de 20 m environ. Les débris se sont répartis selon un axe parallèle à la piste, sur une longueur d'environ 65 m. La partie avant du fuselage a été partiellement détruite par un incendie survenu au sol.

Les ailerons et gouvernes ont été examinés sur le site de l'accident. Les câbles métalliques permettant leur commande présentent de multiples ruptures. Leur examen n'a pas mis en évidence d'endommagement préalable à l'accident. Ces ruptures sont manifestement les conséquences de l'accident. Le compensateur de profondeur est en position neutre. Les volets sont en position rentrée.

Le système propulsif de l'aéronef a été fortement endommagé lors de l'incendie survenu au sol. En raison de ces endommagements, les équipements du moteur n'ont pas pu faire l'objet d'examen complémentaires. Les seules informations pertinentes concernent la libre rotation du bloc moteur, sans composant interne rompu.

L'état de l'hélice et les traces relevées sur la végétation tendent à montrer que le moteur transmettait un couple à l'hélice lors de l'accident. Le régime de ce dernier ne peut cependant pas être précisé.



Position de l'épave

2.4 Renseignements médicaux et pathologiques

Le pilote est décédé lors de la collision avec le sol. Il n'y a pas d'indice manifeste d'état antérieur pathologique incapacitant.

Il n'y a pas de trace d'alcoolémie, de prise de stupéfiants ou de médicaments avant l'accident.

3 - CONCLUSIONS

L'enquête n'a pas permis d'identifier la cause de l'accident.